

Séance ordinaire du bureau territorial du 20 septembre 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-09-20\_2869

Convention de partenariat avec l'association  
E-graine : vers une découverte des métiers  
de la transition écologique

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis sur le site de Silver'Innov, sis 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine, en séance plénière. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 14 septembre 2022.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		P
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
6ème vice-président	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Présent		P
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	-		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	-		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	-		-
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		P
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	-		-
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2863 à 2874	21	-	21

## Exposé des motifs

Dans le cadre du Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges, l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Ville travaillent à l'émergence et la mise en œuvre de projets favorisant l'insertion professionnelle des habitants. Il s'agit de répondre aux enjeux du pilier développement économique et emploi du Contrat de ville et notamment de :

- travailler sur les freins à l'emploi, souvent cumulés par la population ;
- qualifier et accompagner les parcours professionnels.

Par ailleurs, la transition écologique est un enjeu majeur du Grand-Orly Seine Bièvre. Le monde économique et les emplois évoluent, de nouveaux métiers apparaissent dans ce secteur. L'étude des métiers de la transition écologique et énergétique (TEE), réalisée avec Défi Métiers dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale (GPEC-T), a mis en exergue les enjeux de cette transition sur notre territoire en précisant notamment les métiers d'avenir et les entreprises qui portent leurs emplois.

L'association E-Graine est un mouvement d'éducation populaire qui a pour ambition de faire découvrir les métiers de la transition écologique, de rapprocher les habitants des acteurs locaux mais également d'enrichir les parcours d'orientation professionnelle en faisant découvrir l'évolution du monde professionnel et les nouveaux métiers émergents liés au développement durable par le biais d'une approche pédagogique ludique.

E-Graine souhaite déployer son action au sein de notre territoire et propose une action dans le cadre du Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges au troisième trimestre 2022.

L'action proposée se décline en deux volets :

- La mise en place d'un « Rallye des métiers » de la transition écologique destiné à un groupe de 20 jeunes de 16 à 25 ans en partenariat avec les acteurs locaux (Mission locale VIVA, Point information jeunesse...) comprenant :
  - o l'élaboration d'un recensement local des actions des partenaires et des activités des entreprises liées à la transition écologique ;
  - o l'organisation d'un parcours de découverte des métiers de la transition (ateliers de sensibilisation, ateliers de capitalisation, visites au sein de structures locales..) ;
  - o l'organisation d'un événement de restitution (conférence, information collective) en lien avec les partenaires de l'action afin de valoriser les acquis des participants.
- La mise en place d'un « Parcours reporters » des métiers de la transition à destination des femmes comprenant :
  - o L'organisation d'un parcours journalistique avec un groupe de femmes éloignées de l'emploi (éducation aux médias, recherche d'informations et de contenus) ;
  - o L'élaboration d'un média (podcast ou vidéo) constitué d'interview d'acteurs de la transition réalisé par le groupe de femmes.

Le coût total de l'action d'un montant global de 22 117 € est cofinancé par :

- L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre du soutien aux actions emploi du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges et des actions de sensibilisation aux métiers porteurs (à hauteur de 17 117 €) ;
- Le Conseil départemental du Val-de-Marne à hauteur de 5 000 €.

Cette action répond entièrement aux objectifs du volet emploi du Contrat de ville et aux enjeux liés à la transition écologique du Grand-Orly Seine-Bièvre.

**Compte tenu de l'intérêt de l'action, il est proposé de soutenir l'association E-graine à hauteur de 17 117,00 €.**

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2020-07-15\_1867 du Conseil Territorial du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil territorial au Bureau ;

**Entendu** le rapport de Mme Imène Soud-Ben Cheikh,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve le projet de convention de partenariat, annexé à la présente, avec l'association E-Graine.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 117,00 € à l'association E-Graine.
4. Précise que les dépenses sont inscrites au budget 2022.
5. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 21**



A Vitry-sur-Seine, le 21 septembre 2022  
Le Président

*Michel Lepretre*  
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 21 septembre 2022  
ayant été publiée le 22 septembre 2022

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION 2022 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION E-GRAINE IDF</b></p>
--

**ENTRE-LES SOUSSIGNES :**

**L'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Michel Leprêtre, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil territorial en date du 15 juillet 2020,  
Ci-après désigné « l'Etablissement Public Territorial »,

**D'une part,**

ET,

**L'association E-graine IDF** (n° de SIRET 494 165 863 00031) représentée par son Président en exercice, Monsieur Sébastien Fontagneu, dûment habilitée à cet effet en vertu de l'Assemblée générale du le 23 avril 2022.  
Ci-après désignée « l'association », ou « l'association E-graine IDF »

**D'autre part,**

**APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT**

**Préambule**

L'Etablissement public territorial réaffirme sa volonté de soutenir des actions en faveur de l'accès à l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation des habitants, en particulier ceux des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'association E-graine Ile-de-France est une association d'éducation à la citoyenneté mondiale qui a pour volonté de cultiver l'envie d'agir pour des territoires solidaires et responsables. Afin de mettre son projet et son expertise au profit des citoyens et de leur territoire, l'association propose de multiples activités éducatives, ludiques, participatives et interactives, dans le but de cultiver l'envie d'agir localement pour un changement plus global. Son objectif est celui d'accompagner plus largement le territoire francilien dans la transition écologique et citoyenne par le biais de l'éducation populaire. Parmi ces actions, E-graine IDF mène des projets dont la finalité est faire découvrir les métiers de la transition, à rapprocher les habitants des acteurs locaux mais également à enrichir les parcours d'orientation professionnelle en faisant découvrir l'évolution du monde professionnel et les nouveaux métiers émergents liés au développement durable.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIV**

### **Article 1er - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Établissement public territorial entend participer financièrement à l'objet de l'association « E-graine IDF ». Elle définit les droits et obligations de chacune des parties qui résulteront de cette participation.

### **Article 2- Les engagements de E-graine IDF**

L'association E-graine IDF s'engage à mettre en œuvre les deux actions suivantes à Villeneuve-Saint-Georges :

Le « Rallye des métiers » de la transition écologique destiné à un groupe de 20 jeunes de 16 à 25 ans en partenariat avec les acteurs locaux intéressés (Pôle Emploi, Mission locale Villeneuve-Saint-Georges / Valenton-VIVA, Point information jeunesse par exemple) comprenant :

- l'élaboration d'un diagnostic local recensant les actions des partenaires et des activités des entreprises liées à la transition écologique ;
- l'organisation d'un parcours de découverte des métiers de la transition (ateliers de sensibilisation, ateliers de capitalisation, visites au sein de structures locales...)
- l'organisation d'un événement de restitution (conférence, information collective) en lien avec les partenaires de l'action afin de valoriser les acquis des participants ;

La mise en place d'un « Parcours reporters » des métiers de la transition à destination des femmes comprenant :

- l'organisation d'un parcours journalistique avec un groupe de femmes éloignées de l'emploi (présentation du parcours reporters, éducation aux médias, Introduction aux pratiques et au positionnement journalistiques, recherche d'informations et de contenus).
- l'élaboration d'un média (podcast ou vidéo par exemple) constitué d'interviews d'acteurs de la transition réalisé et défini par le groupe de femmes avec au préalable une sortie afin de rencontrer les professionnels de la transition.
- la mise en lien des participantes du « Parcours reporters » et du « Rallye des métiers » notamment lors de l'événement de restitution précitée.

L'objectif global est de permettre aux participants de développer une approche active dans la découverte des métiers de la transition écologique et du développement durable.

### **Article 3 – Les engagements de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Par la présente convention, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

L'Établissement public territorial s'engage à soutenir financièrement l'association E-graine IDF en 2022 dans le cadre de son budget, à hauteur de 17 117 € euros pour le projet « Vers une découverte des métiers de la transition écologique ».

### **Article 4 – Modalités de versement et montant de la subvention**

Après la signature de la présente convention, la subvention sera créditée, selon les procédures comptables publiques, au compte ouvert au nom d'E-graine IDF.

## **Article 5 – Contrôle de l'aide attribuée**

L'Association devra communiquer à l'Établissement Public Territorial, au plus tard le 30 juin 2023 le rapport de gestion 2022 de l'association comprenant :

- Le rapport moral de l'association
- Les bilans et le compte de résultat détaillés de l'exercice 2021, ainsi que leurs annexes
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant approuvé le rapport de gestion

L'Association s'engage par ailleurs à :

1. Porter à la connaissance de l'Établissement Public Territorial, toute modification concernant les statuts de l'organisme,
2. Rendre compte à l'Établissement Public Territorial, du fonctionnement de sa vie statutaire par la communication des procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration, ainsi que de la composition du conseil d'administration et du bureau,
3. Informer l'Établissement Public Territorial, des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention,
4. Faciliter le contrôle de l'Établissement Public Territorial, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives de nature juridique, fiscale, sociale ou autre.
5. Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

L'Association s'engage aussi à :

- Respecter le caractère laïc des activités mises en place ;
- Ouvrir les actions à toutes les personnes sans distinction d'origine ou de religion.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Collectivité sans délai par lettre recommandée avec accusé réception.

## **Article 6 - Engagements de l'Association en matière de communication**

L'Association s'engage à faire apparaître le logo de l'Établissement Public Territorial dans ses supports de communication et à valoriser la participation du Territoire dans les événements qu'elle met en place en lien avec le projet.

L'Établissement Public Territorial s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication liées à l'exécution de la présente convention.

## **Article 8 - Assurances**

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de l'Établissement Public Territorial ne puisse être recherchée. Elle devra être en mesure de produire à tout moment les attestations d'assurances correspondantes.

### **Article 9 – Election de domicile**

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la présente convention.

### **Article 10 – Durée de la convention**

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2022.

### **Article 11 – Résiliation**

En cas de non-respect des termes de la convention, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai d'un mois, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention sans aucune indemnité.

### **Article 12 - Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans la présente convention.

### **Article 13 – Attribution de compétence**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Versailles.

**Vitry-sur-Seine, le**

POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

POUR L'ASSOCIATION E-graine IDF

Pour le Président, par délégation,  
la vice-présidente Emploi-Insertion-Formation,  
Imène BEN CHEIKH

Pour le Président de l'association,  
Sébastien FONTAGNEU